

DIRECTION DE SANTÉ
PUBLIQUE DE LA
MONTÉRÉGIE

Plan régional
d'intervention spécifique
Chaleur extrême
(PRIS-CE)
Mai 2016

Propager
LA SANTÉ

Québec 

Auteurs

Isabelle Tardif, Direction de santé publique, CISSS de la Montérégie-Centre

Mathieu Allaire, Coordination régionale en sécurité civile, CISSS de la Montérégie-Ouest

Collaboration

François Simard, Communications, CISSS de la Montérégie-Centre

Coordination

Marie-Johanne Nadeau, Direction de santé publique, CISSS de la Montérégie-Centre

Secrétariat et mise en page

Nicole Carron, Direction de santé publique, CISSS de la Montérégie-Centre

Marie-France Nadeau, Direction de santé publique, CISSS de la Montérégie-Centre

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Reproduction ou téléchargement autorisé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales avec mention de la source : Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, 2016, 29 pages.

© Tous droits réservés

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre, 2016

Table des matières

Mise en contexte	1
1 Description de la menace.....	1
1.1 CRITÈRES MÉTÉOROLOGIQUES	2
1.2 EFFETS SUR LA SANTÉ	2
1.3 PERSONNES VULNÉRABLES	2
1.4 FACTEURS AUGMENTANT L'EFFET DES ÉPISODES DE CHALEUR EXTRÊME	3
2 Objectifs	3
2.1 OBJECTIF GÉNÉRAL.....	3
2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	3
3 Intervenants et rôles	3
3.1 CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	3
3.1.1 <i>Directeur de santé publique</i>	3
3.1.2 <i>Programme santé environnementale</i>	4
3.1.3 <i>Équipe des communications</i>	4
3.2 CISSS DE LA MONTÉRÉGIE	4
3.2.1 <i>Coordination de sécurité civile du CISSS de la Montérégie-Centre, du CISSS de la Montérégie-Est et du CISSS de la Montérégie-Ouest</i>	5
3.2.2 <i>Direction du programme de santé publique</i>	5
3.2.3 <i>Direction des communications</i>	5
3.3 PARTENAIRES DU RÉSEAU	6
3.3.1 <i>Services préhospitaliers d'urgence (SPU)</i>	6
3.3.2 <i>Réseau territorial de services</i>	6
3.4 PARTENAIRES HORS RÉSEAU	6
3.4.1 <i>Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC)</i>	6
3.4.2 <i>Municipalités</i>	6
3.4.3 <i>Autres partenaires externes</i>	7
3.5 MÉCANISMES DE CONCERTATION INTERRÉGIONAUX ET AVEC LE MSSS	7
4 Modalités de diffusion de l'information spécifique au PRIS-CE.....	7
4.1 TRANSMISSION DES COMMUNIQUÉS ET AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE	7
4.2 SIGNALEMENT DE TOUTE SITUATION EN LIEN AVEC LA CHALEUR	8
4.3 DIFFUSION DES DONNÉES DE VIGIE MÉTÉOROLOGIQUE ET SANITAIRE	9

5 Séquence de réponse en cas de chaleur extrême.....	9
5.1 CRITÈRES DE DÉCLENCHEMENT DES ÉTAPES	10
5.2 ACTIVITÉS RÉGIONALES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	11
5.3 ACTIVITÉS TERRITORIALES DES CISSS	15
5.4 ACTIVITÉS DES SPU.....	19
6 Vigie météorologique et sanitaire	20
6.1 INDICATEURS DE VIGIE MÉTÉOROLOGIQUE ET SANITAIRE	20
6.2 OUTILS DE VIGIE PRODUITS ET DIFFUSÉS.....	21
6.3 ACCÈS AUX BULLETINS DE DÉCÈS DES HÔPITAUX DE LA MONTÉRÉGIE	21
ANNEXE A	22
ANNEXE B	23
SÉQUENCE DE RÉPONSE DU PRIS-CE	25

Liste des sigles et acronymes

CCSC	Centre de coordination sécurité civile
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
DSP	Directeur de santé publique (ou Direction de santé publique)
DSPM	Direction de santé publique de la Montérégie
EC	Environnement Canada
LSP	Loi sur la santé publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
ORSC	Organisation régionale de sécurité civile de la Montérégie
PIS-CE	Plan d'intervention spécifique – chaleur extrême
PRIS-CE	Plan régional d'intervention spécifique – chaleur extrême
PSE	Programme santé environnementale
RI-RTF	Ressources intermédiaires et Ressources de type familial
RTS	Réseau territorial de services
RPA	Résidences pour personnes âgées
SE	Santé environnementale
SPU	Services préhospitaliers d'urgence

Mise en contexte

L'épisode de chaleur accablante ayant sévi en France à l'été 2003 a fait près de 15 000 victimes. En 2010, en Montérégie, une augmentation des décès et de la demande en soins de santé avait été observée lors d'un épisode de chaleur de courte durée. Puisque les études climatologiques prévoient des conditions climatiques favorables à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des vagues de chaleur, une attention particulière doit être accordée à cette problématique. La préparation et la mise en œuvre d'un plan d'intervention peuvent permettre de limiter les conséquences d'une situation menaçant la santé de la population.

C'est dans cette optique que la Direction de santé publique de la Montérégie (DSPM) s'est dotée d'un Plan régional d'intervention spécifique – chaleur extrême (PRIS-CE). Le PRIS-CE couvre les épisodes de chaleur extrême présentant une menace à la santé de la population, au sens de la Loi sur la santé publique (LSP), demandant une mobilisation des ressources. Advenant que l'épisode perdure au point où la région se retrouve en présence d'un sinistre au sens de la Loi sur la sécurité civile, ce sont les mesures prévues au plan de sécurité civile (SC) de chacun des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie qui s'appliquent.

Le PRIS- s'adresse aux organismes du réseau montérégien de la santé. Les partenaires municipaux, ainsi que les ministères et organismes qui pourraient être sollicités en cas de chaleur extrême, le seront par l'Organisation régionale de sécurité civile de la Montérégie (ORSC) dans le cadre de l'application du *Plan régional de coordination gouvernementale sur les conditions météorologiques extrêmes - volet 2 chaleur extrême*.

Le PRIS-CE est le fruit de la collaboration entre les équipes programme santé environnementale (PSE) et communications du CISSS de la Montérégie-Centre et les équipes sécurité civile de chacun des CISSS de la Montérégie. Le PRIS-CE présente les différents intervenants et définit leurs rôles relativement à la réponse lors d'un épisode de chaleur extrême. Les critères et les activités associés à la séquence de réponse en cas de chaleur extrême y sont précisés. Le PRIS-CE permet aussi d'établir une coordination des activités avec tous les intervenants susceptibles d'être interpellés en cas de menace et de décrire les actions attendues par les établissements et les partenaires du réseau territorial de services (RTS) de la Montérégie. Le PRIS-CE ne comprend pas la stratégie de promotion et sensibilisation à la chaleur extrême de la DSPM.

Pour assurer son adéquation avec la réalité et les objectifs qu'il poursuit, le PRIS-CE est régulièrement mis à jour. Des changements peuvent y être apportés pour tenir compte des évaluations d'interventions à la suite d'un épisode de chaleur extrême, une modification des objectifs poursuivis, des changements dans le système public de soins de santé et de services sociaux, etc. De plus, une révision complète sera effectuée tous les cinq ans.

1 Description de la menace

« ... On entend par une menace à la santé de la population la présence au sein de celle-ci d'un agent biologique, chimique ou physique susceptible de causer une épidémie si la présence de cet agent n'est pas contrôlée [...] » (LSP, article 12).

Il y a épidémie lorsque le nombre de cas observés dépasse le nombre de cas normalement attendus. La notion d'épidémie inclut la notion d'éclosion. Dans le contexte de la chaleur extrême, la menace est identifiée par des critères météorologiques et décrite dans les paragraphes qui suivent.

1.1 Critères météorologiques

Les critères définissant un épisode de chaleur extrême sont variables selon la région. Ils ont été élaborés à partir des données historiques de mortalité en période de chaleur, pour tenir compte de la sensibilité de la population montréalaise aux vagues de chaleur. Ils correspondent à des seuils où un impact mesurable sur la santé de la population est appréhendé si aucune mesure préventive n'est mise en place. **En Montréal, un épisode de chaleur extrême survient lorsque les températures atteignent 33 °C le jour et 20 °C la nuit, en moyenne, pendant trois jours consécutifs, ou deux nuits à 25 °C ou plus.**

D'autres critères météorologiques ont été testés (températures maximales et minimales sur une seule journée plutôt que trois jours; utilisation de l'indice humidex). Ces autres critères se sont également avérés valides pour prédire les épisodes de surmortalité liés à la chaleur, mais un peu moins performants. Les critères retenus sont donc ceux qui permettent d'éviter le plus possible les fausses alertes, sans passer à côté d'un épisode de chaleur.

Pour ces raisons, ces seuils météorologiques doivent être utilisés en tenant compte de leurs limites :

- les températures réelles sont souvent différentes de celles annoncées par les prévisions météorologiques;
- les données historiques ont démontré que la survenue d'une seule journée avec des températures élevées est un critère suffisant pour observer un excès de mortalité;
- les données historiques ont démontré qu'un indice humidex élevé est associé à un excès de mortalité.

1.2 Effets sur la santé

De façon générale, la chaleur extrême occasionne fatigue, faiblesse, épuisement, étourdissements, nausées, crampes musculaires, confusion, évanouissements et coups de chaleur pouvant être mortels. Celle-ci peut aussi entraîner des symptômes peu spécifiques et aggraver diverses conditions médicales.

1.3 Personnes vulnérables

Les épisodes de chaleur extrêmes affectent surtout les personnes :

- âgées;
- souffrant de troubles mentaux;
- souffrant de maladies chroniques (maladies cardiaque, respiratoire ou rénale, diabète, parkinson);
- en perte d'autonomie;
- nécessitant de l'assistance pour boire (nourrisson, enfant, personne handicapée ou non autonome);
- prenant certains médicaments;
- travaillant dans une ambiance chaude et à l'extérieur;
- faisant un effort physique exigeant (les sportifs).

1.4 Facteurs augmentant l'effet des épisodes de chaleur extrême

Des facteurs peuvent augmenter la vulnérabilité des personnes aux vagues de chaleur :

- présence d'irritants des voies respiratoires (pollen, smog, etc.);
- des caractéristiques contribuant à l'exposition à la chaleur (manque de ressources matérielles, type de milieu de vie, résidence située dans un îlot de chaleur¹, vivre dans un logement très chaud, etc.);
- l'accès limité à des ressources sociales, communautaires ou au soutien d'un proche.

2 Objectifs

2.1 Objectif général

Le PRIS-CE vise à réduire la mortalité et la morbidité associées aux épisodes de chaleur extrême en Montérégie, particulièrement chez les personnes qui y sont plus vulnérables.

2.2 Objectifs spécifiques

Le PRIS-CE vise à :

- identifier les intervenants interpellés, leurs rôles et les interventions appropriées en lien avec la réponse lors d'un épisode de chaleur extrême;
- mettre en place un système de vigie des conditions météorologiques et de l'état de santé de la population;
- établir les modalités de diffusion de l'information avec les acteurs du réseau de la santé et d'autres organismes susceptibles d'être interpellés lors d'un épisode de chaleur extrême.

3 Intervenants et rôles

Dans cette section, les différents intervenants sont présentés et leurs rôles associés à la chaleur extrême sont définis.

3.1 CISSS de la Montérégie-Centre

3.1.1 Directeur de santé publique

En raison des responsabilités dévolues par la LSP, le directeur de santé publique (DSP) exerce l'autorité du PRIS-CE. À titre de responsable de la protection de la santé de la population du territoire, il décide du

1. Plusieurs facteurs contribuent à rendre la chaleur extrême particulièrement préoccupante en milieu urbain. La chaleur s'accumule dans les matériaux de construction (effet albédo : asphalte, bardeaux, béton, etc.). Les habitations y sont nombreuses et rapprochées bloquant ainsi la circulation d'air; la rareté de la végétation réduisant la présence d'ombre. Tous ces facteurs entraînent la formation d'îlots de chaleur urbains où la température est supérieure de 4 à 6 °C.

déclenchement du PRIS-CE, du passage aux différentes étapes (alerte, mobilisation, retour à la normale des températures et démobilisation), de l'ampleur de la mobilisation ainsi que du cadre d'intervention. Il agit à titre de porte-parole principal pour la région.

3.1.2 Programme santé environnementale

Le coordonnateur du PSE est responsable du PRIS-CE. Il désigne un expert scientifique et un responsable de la vigie sanitaire. L'équipe PSE fournit au DSP l'expertise scientifique reliée à la menace chaleur extrême et donne son avis sur les interventions à réaliser. L'équipe PSE assure également la vigie des conditions météorologiques et de l'état de santé de la population durant toute la période estivale. Les données sont compilées et accessibles au DSP en tout temps. Dès l'atteinte des critères d'intervention, l'équipe PSE avise le DSP et les coordinations en sécurité civile de la Montérégie.

La vigie et l'intervention sont maintenues en dehors des heures ouvrables par l'équipe de garde en santé environnementale. L'équipe PSE est responsable de former et d'outiller l'équipe de garde en santé environnementale pour l'exercice de cette fonction.

L'expert scientifique et le responsable de vigie participent aux rencontres à l'interne ainsi qu'aux rencontres régionales et interrégionales en compagnie du DSP, selon les besoins. Si ces rencontres ou conférences ont lieu en dehors des heures ouvrables, c'est l'intervenant de garde qui y participe.

3.1.3 Équipe des communications

L'équipe des communications du CISSS de la Montérégie-Centre assure les activités de diffusion de l'information du PRIS-CE en lien avec les médias.

3.2 CISSS de la Montérégie

Ces établissements sont responsables des mesures suivantes :

- assurer l'opérationnalisation du Plan d'intervention spécifique - chaleur extrême (PIS-CE) et s'assurer d'être prêts à réagir advenant la nécessité de passer à la phase intervention;
- identifier et localiser leurs clientèles vulnérables en installation et sur le territoire et prévoir les mécanismes pour rejoindre les clientèles vulnérables (ex. : chaîne téléphonique);
- sensibiliser leur personnel et leur clientèle vulnérable aux risques de la chaleur extrême;
- identifier les ressources nécessaires en cas de situation d'urgence de chaleur extrême et s'assurer de leur disponibilité.

Les CISSS ont un rôle particulièrement important auprès des intervenants de première ligne œuvrant auprès de la population vulnérable sur leur territoire (intervenants de la mission CLSC et du réseau territorial de services) lorsque survient un épisode de chaleur extrême. Ils sont responsables de les interpeller au sujet de la problématique de la chaleur extrême, notamment lors du passage aux différentes étapes des PIS-CE. Ils collaborent avec eux dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies intégrées de prévention et d'intervention. Les CISSS collaborent également à la stratégie de sensibilisation. Ils sont responsables d'établir des liens avec les municipalités et autres partenaires externes de leur territoire afin de rejoindre les personnes vulnérables dans la communauté. Il revient à chaque CISSS de désigner les répondants de ces mesures.

3.2.1 Coordination de sécurité civile du CISSS de la Montérégie-Centre, du CISSS de la Montérégie-Est et du CISSS de la Montérégie-Ouest

Les coordonnateurs de sécurité civile des CISSS sont les intervenants pivots du PIS-CE. Ils ont la responsabilité :

- de collaborer avec le PSE et les acteurs clés pour assurer la mise en œuvre des interventions;
- d'assurer également l'opérationnalisation du PRIS-CE à l'intérieur des plans de sécurité civile des établissements;
- d'assurer la coordination des activités de la mission *Santé* mobilisées et voir à leur soutien logistique;
- d'assurer la liaison avec le PSE. Cette liaison implique notamment la participation aux réunions de coordination (ou conférences téléphoniques) convoquées par le PSE et le signalement de toute situation inhabituelle relative à l'épisode de chaleur extrême (décès et informations sur le suivi de l'état de santé des clientèles en établissement et de la clientèle à domicile, morbidité associée à la chaleur dans les hôpitaux, etc.). Il s'agit d'une information essentielle à une prise de décision éclairée lorsque vient le temps de mettre en alerte ou de mobiliser le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que nos partenaires municipaux et communautaires.

De plus, des activités spécifiques relèvent de la coordination de sécurité civile de la Montérégie-Centre. En planification², elle collabore avec l'ORSC pour la préparation de la réponse régionale des autres missions. En réponse³, elle assure la coordination des activités de la mission « santé » et établit le lien avec les services préhospitaliers d'urgence et l'ORSC.

3.2.2 Direction du programme de santé publique

Les directeurs du programme de santé publique et leurs représentants sont sollicités lors de la planification. Leur rôle consiste à sensibiliser les municipalités et les partenaires du territoire aux risques reliés aux épisodes de chaleur extrême, à l'importance de la prévention, particulièrement chez les groupes vulnérables, et aux interventions efficaces à mettre en œuvre pour diminuer ces risques. Ils sont invités à participer au comité de sécurité civile de leur établissement.

3.2.3 Direction des communications

Les responsables des communications sont appelés à contribuer à la diffusion des outils de sensibilisation destinés à la population en général ainsi qu'aux personnes plus vulnérables. En période de chaleur extrême, ils coordonnent le plan de communication de leur établissement.

2. La planification réfère aux dimensions « prévention » et « préparation » de la sécurité civile.

3. La réponse réfère aux dimensions « intervention » et « rétablissement » de la sécurité civile.

3.3 Partenaires du réseau

3.3.1 Services préhospitaliers d'urgence (SPU)

Les SPU regroupent trois différents partenaires :

- centre de communication santé (Groupe Alerte Santé inc.);
- services de premiers répondants;
- entreprises ambulancières.

Les SPU sont en contact direct avec les populations vulnérables. Ils doivent sensibiliser leurs intervenants à la problématique de la chaleur extrême.

Les SPU du CISSS de la Montérégie-Centre assurent le lien avec ces trois partenaires.

En tout temps, les SPU doivent signaler à la coordination en sécurité civile du CISSS de la Montérégie-Centre toute situation résultant de la chaleur extrême.

3.3.2 Réseau territorial de services

Les partenaires du réseau territorial de services sont principalement :

- les pharmacies communautaires;
- les cliniques privées de médecine, les groupes de médecine de famille (GMF), etc.;
- les organismes communautaires;
- les centres d'hébergement privés;
- les ressources non institutionnelles (RI-RTF, RPA).

Les partenaires sont en contact direct avec les populations vulnérables. Ils se doivent de sensibiliser leurs intervenants à la problématique de la chaleur extrême.

Les CISSS assurent le lien avec ces partenaires.

3.4 Partenaires hors réseau

3.4.1 Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC)

En situation de menace chaleur extrême, l'ORSC assure le lien avec les municipalités, selon les modalités prévues au *Plan régional de coordination gouvernemental sur les conditions météorologiques extrêmes – volet 2 chaleur extrême*. En présence d'un sinistre, l'ORSC soutient la mission *Santé* par le biais de ses autres missions (*Transport, Électricité, Sécurité*, etc.) assurées par ses partenaires (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère des Transports du Québec, Hydro-Québec, ministère de la Sécurité publique, etc.). Le contact avec l'ORSC est assuré par la Coordination en sécurité civile du CISSS de la Montérégie-Centre.

3.4.2 Municipalités

Les municipalités sont des acteurs majeurs en raison de leurs responsabilités en sécurité civile lorsque survient un épisode de chaleur extrême. Elles sont appelées à prévoir les modalités qui leur permettront de rejoindre rapidement le plus de personnes possible dans la communauté ainsi que les personnes les

plus vulnérables. Il leur revient d'identifier les mesures pouvant être requises si un épisode de canicule se prolonge sur plusieurs jours.

Huit (8) municipalités de la Montérégie sont considérées comme étant les plus à risque du territoire en raison de leurs nombreux îlots de chaleur urbains et des caractéristiques de leur population. Il s'agit de : Longueuil (arrondissements Vieux-Longueuil, Saint-Hubert et Greenfield Park), Brossard, La Prairie, Beauharnois, Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Hyacinthe, Sorel-Tracy et Saint-Jean-sur-Richelieu.

3.4.3 Autres partenaires externes

Les partenaires externes regroupent l'ensemble des organismes et institutions susceptibles d'œuvrer auprès des groupes vulnérables dans la population générale. Il peut s'agir d'organismes communautaires, de clubs sociaux, etc. Certains pourraient faire de la prévention, d'autres de la mise en place de mesures de protection alors que d'autres participent aux deux volets.

3.5 Mécanismes de concertation interrégionaux et avec le MSSS

Des mécanismes de concertation entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que les directions de santé publique de Montréal, de Laval, de la Montérégie, de Lanaudière et des Laurentides ont été établis. Ils ont pour objectifs d'arrimer les actions, c'est-à-dire de déclencher de façon coordonnée l'étape concernée de leur plan chaleur extrême respectif (alerte, mobilisation, retour à la normale des températures et démobilisation). Ces mécanismes de concertation sont à l'annexe A.

4 Modalités de diffusion de l'information spécifique au PRIS-CE

4.1 Transmission des communiqués et avis de santé publique

Pour chaque étape du PRIS-CE, des communiqués et avis de santé publique particuliers sont prévus. Les modalités de leur diffusion sont illustrées à la figure suivante.

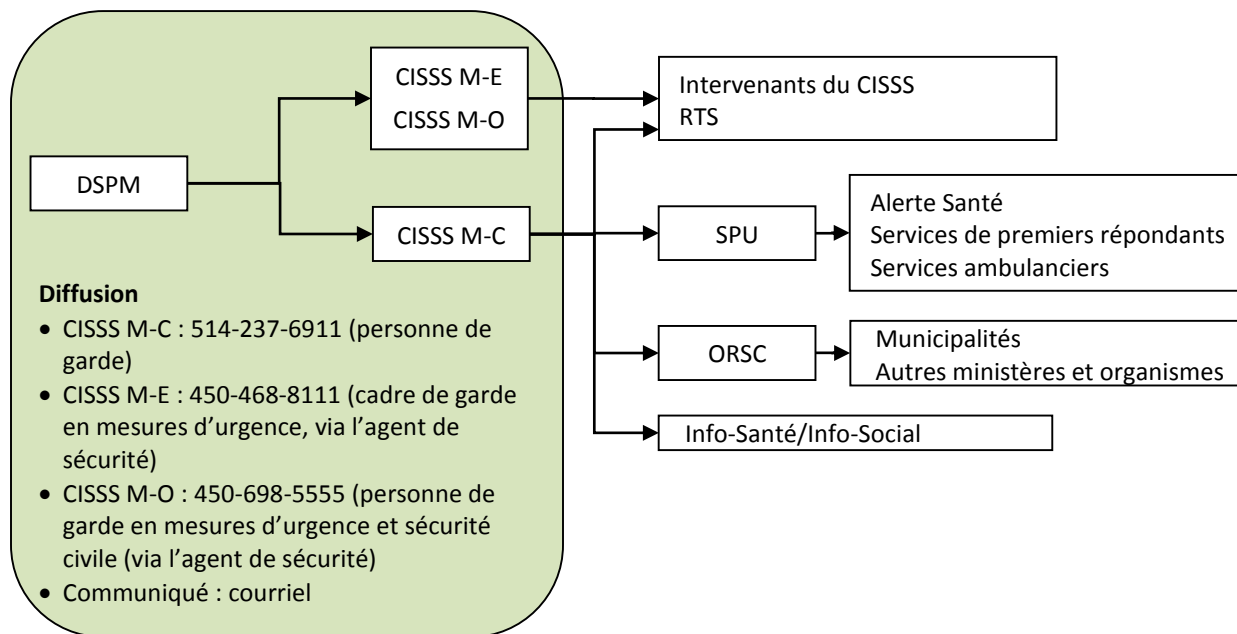


Figure 1 : Modalités de transmission des communiqués et avis de santé publique

4.2 Signalement de toute situation en lien avec la chaleur

Les établissements et les partenaires du réseau de la santé sont invités à signaler toute situation résultant de la chaleur extrême au PSE qui en informera le DSP ou son responsable désigné.

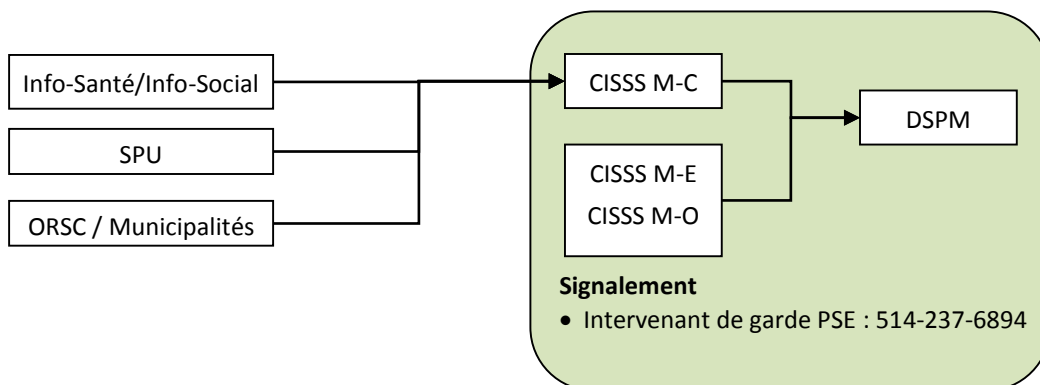


Figure 2 : Modalités de signalement des situations résultant de la chaleur extrême

4.3 Diffusion des données de vigie météorologique et sanitaire

Le PSE diffuse les données de vigie selon les modalités présentées au tableau suivant :

Étape	Diffusion	Destinataires
Veille saisonnière (courbes épidémiologiques)	Hebdomadaire Courriel	- DSP - Coordinatrice du PSE - Intervenants de garde en SE - CISSS – Responsable de mission SC
Alerte et mobilisation (courbes épidémiologiques)	Quotidienne Courriel	- PDG des CISSS de la Montérégie - DSP - Coordinatrice du PSE - Intervenants de garde en SE - CISSS – Responsables de mission SC
Alerte et mobilisation (tableaux des valeurs)	Quotidienne Courriel	- DSP - Coordinatrice du PSE - Intervenant de garde en SE en fonction - CISSS – Responsables de mission SC

5 Séquence de réponse en cas de chaleur extrême

Le PRIS-CE traite la réponse en sécurité civile, soit les dimensions de l'intervention et du rétablissement. Cette séquence de réponses se divise en 5 étapes : veille saisonnière, alerte, mobilisation, retour à la normale des températures, démobilisation. Les activités préparatoires à cette réponse sont indiquées à l'annexe B.

5.1 Critères de déclenchement des étapes

Veille saisonnière
La veille saisonnière a lieu du 15 mai au 30 septembre. La vigie des conditions météorologiques et des indicateurs sanitaires a lieu quotidiennement, car ils seront utilisés pour le passage aux étapes subséquentes.
Alerte
L'alerte survient lorsqu'EC prévoit des conditions météorologiques de chaleur extrême et que la première journée est avérée : Moyenne pondérée (0,4; 0,4; 0,2) des prévisions sur 3 jours T° maximum de 33 °C et + et minimum de 20 °C et + ou 2 nuits consécutives avec T° minimum de ≥ 25 °C ou En concertation avec les autres DSP régionales C'est le DSP qui décide du déclenchement de l'alerte, en concertation avec les autres directions régionales.
Mobilisation
La mobilisation est lancée lors des conditions suivantes : À la deuxième journée avérée des prévisions météorologiques ou En concertation avec les autres directions régionales ou En présence de niveaux élevés des indicateurs de vigie sanitaire Selon les circonstances, le DSP pourra demander aux établissements une copie des bulletins de décès des hôpitaux (voir section 6.3).
Retour à la normale des températures
La menace est écartée lorsque les températures descendent sous les seuils d'alerte. Des effets sur la santé peuvent perdurer quelques jours après une vague de chaleur. À cette étape, l'objectif de la vigie est de déterminer quand les indicateurs sanitaires reviennent à la normale.
Démobilisation
La démobilisation est déclenchée dès que l'état de santé de la population est revenu à la normale.

5.2 Activités régionales sous la responsabilité du CISSS de la Montérégie-Centre

VEILLE SAISONNIÈRE

Programme santé environnementale du CISSS de la Montérégie-Centre		
Activités générales	Collaborateurs	
Effectuer la vigie quotidienne et conseiller le DSP sur le passage à une étape subséquente, au besoin.		
Appliquer la stratégie de sensibilisation.		
Activités de diffusion de l'information du PRIS-CE	Destinataires	Diffusion
Informar du début de l'étape veille saisonnière.	CISSS-SC	courriel
Transmettre hebdomadairement les données de vigie.	DSP, PSE, CISSS-SC (détail section 4.3)	courriel
Lors du premier avertissement de chaleur accablante émis par environnement Canada (EC) ou en début de saison estivale, ou lorsque la situation le requiert : • Demander l'envoi de <i>l'appel à la vigilance</i>.	CISSS-SC, SPU, ORSC	courriel
Lors du premier avertissement de chaleur accablante émis par EC ou en début de saison estivale, ou lorsque la situation le requiert : • Demander l'envoi du communiqué de presse destiné à la population.	Médias	s. o.
En début de saison estivale : • Envoyer le <i>communiqué de début de saison</i>.	Info-Santé Info-Social	Infos web

Communications		
Activités de diffusion de l'information du PRIS-CE	Destinataires	Diffusion
Envoyer, en temps opportuns les communiqués : • <i>début de la saison estivale</i>; • <i>appel à la vigilance</i>; • <i>vacances de la construction</i>.	Médias	courriel

INTERVENTION - ALERTE

Direction de santé publique du CISSS de la Montérégie-Centre	
Activités générales	Collaborateurs
Décréter le passage à l'étape Alerte du PRIS-CE.	
Superviser les activités relatives à la chaleur extrême.	PSE, CISSS-SC, COMM
Participer aux rencontres régionales et interrégionales.	

Programme santé environnementale du CISSS de la Montérégie-Centre	
Activités générales	Collaborateurs
Collaborer avec le directeur de santé publique et les responsables de mission en sécurité civile pour : • déterminer l'étape correspondante à la situation; • préparer la mobilisation (s'assurer de la disponibilité des ressources).	CISSS-SC
Planifier et tenir des rencontres de coordination régionale.	
Participer aux rencontres de coordination interrégionales, au besoin.	
Effectuer la vigie quotidienne.	
Soutenir les autres volets de la mission « Santé » dans ses besoins d'informations relatives à la problématique de chaleur extrême.	

Supporter les CISSS afin que les mesures nécessaires soient prises auprès de la population vulnérable.	CISSS-SC	
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême au directeur de santé publique et au MSSS.		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Informé du passage à l'étape alerte du PRIS-CE.	CISSS-SC	s. o.
Présenter un état de situation santé publique quotidien, incluant les données de vigie.	DSP, PSE, CISSS-SC	courriel
Demander aux responsables de mission en sécurité civile l'envoi des <i>avis de santé publique d'alerte</i> .	CISSS-SC, SPU, ORSC	garde 24/7
Demander aux COMM l'envoi de l' <i>avis de santé publique d'alerte</i> et du <i>communiqué de presse</i> .	Médias	s. o.

Communications du CISSS de la Montérégie-Centre		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Envoyer l' <i>avis de santé publique d'alerte</i> .	Responsables des comm. des CISSS	courriel
Envoyer le communiqué de presse d'alerte.	Responsables des comm. des CISSS,	Courriel médias
Entamer des relations de presse /niveau régional, collaboration au national.		s. o.
Mettre à jour la section chaleur du site Internet du CISSS de la Montérégie-Centre.		s. o.

INTERVENTION - MOBILISATION

Direction de santé publique	
Activités générales	Collaborateurs
Déclencher la mobilisation du PRIS-CE.	
Superviser les actions relatives à la situation d'urgence de chaleur extrême.	PSE, CISSS-SC, COMM
Mobiliser les ressources en appliquant le <i>Plan de mobilisation des ressources en cas de menace à la santé en Montérégie</i> , s'il y a lieu.	CISSS-SC

Programme santé environnementale		
Activités générales	Collaborateurs	
Collaborer avec le directeur de santé publique et les CISSS-SC pour : - déterminer l'étape correspondante à la situation; - préparer le retour à la normale des températures et la démobilisation.	CISSS-SC	
Planifier et tenir des rencontres de coordination régionales	CISSS-SC	
Participer aux rencontres de coordination interrégionales, au besoin.	CISSS-SC	
Effectuer la vigie quotidienne.	CISSS-SC	
Soutenir les autres volets de la mission <i>Santé</i> dans ses besoins d'informations relatives à la problématique de chaleur extrême.	CISSS-SC	
Supporter les CISSS afin que les mesures nécessaires soient prises auprès de la population vulnérable.	CISSS-SC, COMM	
Transmettre toute information relative à la situation d'urgence de chaleur extrême au directeur de santé publique de la Montérégie et au MSSS (Directeur national de santé publique et Unité de santé environnementale).	DSP (pour volet santé publique), COMM (pour MSSS-cabinet)	
Partager avec les CISSS-SC l'information recueillie lors de la vigie.	CISSS-SC	
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Informé du passage à la mobilisation.	CISSS-SC	courriel

Programme santé environnementale		
Présenter un état de situation santé publique quotidien, incluant les données de vigie.	DSP, PSE, CISSS-SC	s. o.
Transmettre les données de vigie quotidiennement.	CISSS-SC	
Demander au responsable SC l'envoi de <i>l'avis de santé publique mobilisation</i> .	CISSS-SC, SPU, ORSC	Garde 24/7
Demander aux COMM l'envoi des communiqués et avis de santé publique <i>mobilisation</i> , au besoin.	Médias	
Diffuser <i>l'avis de santé publique mobilisation</i> .	Info-Santé Info-Social	Infos web

Communications du CISSS de la Montérégie-Centre		
Activités de diffusion de l'information du PRIS-CE	Destinataires	Diffusion
Envoyer <i>l'avis de santé publique mobilisation</i> .	Responsables des comm. des CISSS	courriel
Envoyer l'état de situation communications.	DSP, PSE, CISSS-SC	courriel
Envoyer le communiqué de presse <i>mobilisation</i> .	Médias et responsables des comm. des CISSS	courriel
Selon la situation, poursuivre et intensifier les relations de presse, acheter des espaces publicitaires dans les journaux, analyser la couverture médiatique.		s. o.
Mettre à jour le site Internet du CISSS de la Montérégie-Centre.		s. o.

RETOUR À LA NORMALE

Direction de santé publique	
Activités générales	Collaborateurs
Décréter le passage au retour à la normale.	
Superviser les activités relatives à la chaleur extrême.	PSE, CISSS-SC, COMM

Programme santé environnementale		
Activités générales	Collaborateurs	
Collaborer avec le directeur de santé publique et les CISSS-SC pour : • déterminer l'étape correspondante à la situation; • préparer la démobilisation.	CISSS-SC	
Planifier et tenir des rencontres de coordination régionale.	CISSS-SC	
Participer aux rencontres de coordination interrégionale, s'il y a lieu.		
Effectuer la vigie.		
Transmettre les données de vigie au DSP et aux responsables SC des CISSS.		
Supporter les CISSS afin que les mesures nécessaires soient prises auprès de la population vulnérable.	CISSS-SC, COMM, DSP	
Soutenir les autres volets de la mission « santé » dans ses besoins d'informations relatives à la problématique de chaleur extrême.		
Partager avec les CISSS-SC l'information recueillie lors de la vigie.	CISSS-SC	
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême au directeur de santé publique et au MSSS.		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Informar du passage à la l'étape retour à la normale des températures.	CISSS-SC	s. o.
Participer à la production de l'état de situation quotidien.		s. o.
Demander l'envoi de <i>l'avis de santé publique de retour à la normale des températures</i> .	CISSS-SC, SPU, ORSC	s. o.

Communications CISSS de la Montérégie-Centre		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Envoyer l'avis de santé publique de retour à la normale des températures.	Responsables des comm. des CISSS	courriel
Envoyer le communiqué de presse retour à la normale des températures.	Médias, Responsables des comm. des CISSS	courriel

DÉMOBILISATION

Direction de santé publique	
Activités générales	Collaborateurs
Décréter la démobilisation.	

Programme santé environnementale		
Activités générales	Collaborateurs	
Organiser le retour d'expérience (évaluation, rapport et révision).	CISSS-SC	
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Informé du passage à la l'étape retour à la normale des températures.	CISSS-SC	
Demander l'envoi de l'avis de santé publique de démobilisation.	CISSS-SC	

Communications du CISSS de la Montérégie-Centre		
Activités de diffusion de l'information du PRIS-CE	Destinataires	Diffusion
Envoyer l'avis de santé publique démobilisation.	Responsables des comm. des CISSS	courriel
Envoyer le communiqué de presse démobilisation.	Médias, Responsables des comm. des CISSS	courriel

5.3 Activités territoriales des CISSS

VEILLE SAISONNIÈRE

Coordination en sécurité civile		
Activités générales	Collaborateurs	
Aucune activité.		
Activités de diffusion de l'information du PRIS-CE	Destinataires	Diffusion
Informé du début de l'étape veille saisonnière.	Installations des CISSS, SPU*, ORSC*	courriel
Lors du premier avertissement de chaleur accablante émis par EC ou en début de saison estivale, ou lorsque la situation le requiert : • Lancer <i>l'appel à la vigilance</i> .	PDG, Installations des CISSS, SPU*, ORSC*	courriel ou garde 24/7

* CISSS de la Montérégie-Centre

Programmes clientèles		
Activités générales	Collaborateurs	
S'assurer que les mesures soient prises pour être prêts à réagir advenant la nécessité de passer à la phase intervention.	À déterminer selon les particularités locales.	
Surveiller sa clientèle et répondre à leurs besoins.		
Faire un rappel du PIS-CE auprès du personnel lors du premier avertissement de chaleur extrême.		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Recevoir et diffuser <i>l'avis de santé publique d'appel à la vigilance</i> .	Clientèle.	Selon particularités locales

INTERVENTION - ALERTE

Coordination en sécurité civile		
Activités générales	Collaborateurs	
Assurer la coordination avec les programmes clientèles, les SPU*, l'ORSC* et le MSSS* (coordination ministérielle de sécurité civile).		
Supporter les programmes clientèles afin que les mesures nécessaires soient prises auprès de la clientèle vulnérable.		
Supporter les SPU afin que les mesures nécessaires soient prises advenant la possibilité de passer à la mobilisation*.		
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême au PSE, notamment les données de vigie sanitaire (section 4.2).		
Participer aux rencontres de coordination régionales au besoin.		
Ouvrir les CCSC, s'il y a lieu.		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Envoyer <i>l'avis de santé publique d'alerte</i> .	PDG, Installations des CISSS, SPU*, ORSC*, responsable des com, partenaires du RTS	garde 24/7

* CISSS de la Montérégie-Centre

Programmes clientèles		
Activités générales		Collaborateurs
Recevoir l’alerte et la transmettre à l’ensemble du personnel.		À déterminer selon les particularités locales.
Préparer le passage à la mobilisation : • confirmer la disponibilité des ressources humaines nécessaires; • confirmer la disponibilité des ressources matérielles.		
Faire un rappel au personnel et à la clientèle vulnérable des risques de la chaleur extrême et des mesures à prendre pour en réduire l’impact sur leur santé.		
Assurer la mise en place des mesures de prévention et protection planifiées au PIS-CE auprès de leur personnel et de leur clientèle vulnérable.		
Surveiller l’état de santé de la clientèle vulnérable et du personnel.		
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême au responsable de mission en SC.		
Activités de diffusion de l’information	Destinataires	Diffusion
Diffuser l’avis de santé publique d’alerte.	Clientèle.	

INTERVENTION - MOBILISATION

Coordination en sécurité civile		
Activités générales		Collaborateurs
S'il y a lieu, ouvrir le centre régional de coordination en sécurité civile (CCSC).		
Assurer le passage à la mobilisation des installations, des SPU*, de l'ORSC* et du MSSS*.		
Participer aux rencontres de coordination régionale.		
Coordonner la réponse du réseau de la santé.		
Assurer la coordination avec les intervenants du CISSS, les SPU*, l'ORSC* et le MSSS* (coordination ministérielle de sécurité civile).		
Supporter les programmes clientèles afin que les mesures nécessaires soient prises auprès de la clientèle vulnérable.		PSE
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême au PSE.		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Produire l'état de situation quotidien.	DSP, PSE, Coordination en Sécurité civile des SPU, ORSC	courriel
Envoyer l'avis de santé publique mobilisation.	PDG, Installations des CISSS, SPU*, ORSC*	garde 24/7
Procéder à l'ouverture du CCSC de l'établissement.		
Assurer le lien avec la DSP, notamment pour la transmission des données de vigie demandées, s'il y a lieu (Section 4.2).		

* CISSS de la Montérégie-Centre

Programmes clientèles	
Activités générales	Collaborateurs
Recevoir l'avis de mobilisation et le transmettre à l'ensemble du personnel.	À déterminer selon les particularités locales
Assurer la mise en place des mesures de prévention et protection planifiées au PIS-CE auprès du personnel et de la clientèle vulnérable.	
Informar le personnel et la clientèle vulnérable des mesures mises à leur disposition.	

Surveiller l'état de santé du personnel et de la clientèle vulnérable.		
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême à la coordination en SC.		
Communiquer avec les partenaires.		
Préparer le passage au retour à la normale.		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Diffuser l'avis de santé publique de mobilisation	Clientèle.	Selon les particularités locales

RETOUR À LA NORMALE

Coordination en sécurité civile		
Activités générales	Collaborateurs	
Assurer le passage au retour à la normale des installations, des SPU* de l'ORSC* et du MSSS*.		
Participer aux rencontres de coordination régionale.		
Supporter les programmes clientèle afin que les mesures nécessaires soient prises auprès de la clientèle vulnérable.		
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême au PSE.		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Produire l'état de situation quotidien.	DSP, PSE, SPU*, ORSC*, MSSS*	courriel
Envoyer l'avis de santé publique de retour à la normale des températures.	PDG, Installations des CISSS, SPU*, ORSC*	Garde 24/7

* CISSS de la Montérégie-Centre

Programmes clientèles		
Activités générales	Collaborateurs	
Recevoir l'avis de retour à la normale et le transmettre à l'ensemble du personnel.	À déterminer selon les particularités locales	
Maintenir les mesures de prévention et protection planifiées au PIS-CE auprès du personnel et de la clientèle vulnérable.		
Surveiller l'état de santé du personnel et de la clientèle vulnérable.		
Informar le personnel et la clientèle vulnérable des mesures mises à leur disposition.		
Assurer le lien avec la coordination en SC, notamment pour la transmission des données de vigie.		
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême à la coordination en SC.		
Maintenir les liens de communication avec les partenaires.		
Préparer la démobilisation.		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Diffuser l'avis de santé publique de retour à la normale des températures.	Clientèle.	Selon les particularités locales

DÉMOBILISATION

Coordination en sécurité civile		
Activités générales	Collaborateurs	
Assurer le suivi de la démobilisation avec les CISSS, les SPU*, l'ORSC* et le MSSS*.		
Procéder à la fermeture du CCSC.		
Participer au retour d'expérience (évaluation, rapport et révision).		
Activités de diffusion de l'information du PRIS-CE	Destinataires	Diffusion
Envoyer <i>l'avis de démobilisation</i> .	PDG, installations des CISSS, SPU*, ORSC*	Garde 24/7

* CISSS de la Montérégie-Centre

Programmes clientèles		
Activités générales	Collaborateurs	
Assurer la démobilisation de l'installation.	À déterminer selon les particularités locales.	
Participer au retour d'expérience (évaluation, rapport et révision).		
Activités de diffusion de l'information	Destinataires	Diffusion
Diffuser <i>l'avis de santé publique de démobilisation</i>	Clientèle.	Selon les particularités locales.

5.4 Activités des SPU

VEILLE SAISONNIÈRE Services préhospitaliers d'urgence	
Activités générales	Collaborateurs
Soutenir ses employés et répondre à leurs besoins.	À déterminer selon les particularités locales.
S'assurer que les mesures soient prises pour être prêts à réagir advenant la nécessité de passer à la phase intervention.	

INTERVENTION – ALERTE Services préhospitaliers d'urgence	
Activités générales	Collaborateurs
Recevoir l'alerte et la transmettre à l'ensemble du personnel.	À déterminer selon les particularités locales.
Faire un rappel au personnel des risques de la chaleur extrême et des mesures à prendre pour en réduire l'impact sur leur santé.	
Assurer la mise en place des mesures de prévention et protection planifiées au PIS-CE auprès de leur personnel.	
Surveiller l'état de santé de leur personnel.	
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême à la coordination en SC du CISSS de la Montérégie-Centre.	

INTERVENTION – MOBILISATION Services préhospitaliers d'urgence	
Activités générales	Collaborateurs
Recevoir l'avis de mobilisation et le transmettre à l'ensemble du personnel.	À déterminer selon les particularités locales.
Assurer la mise en place des mesures de prévention et protection planifiées au PIS-CE auprès de leur personnel.	
Informar leur personnel des mesures mises à leur disposition.	
Surveiller l'état de santé de leur personnel.	
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême à la coordination en SC du CISSS de la Montérégie-Centre.	

RETOUR À LA NORMALE	
Services préhospitaliers d'urgence	
Activités générales	Collaborateurs
Recevoir l'avis de retour à la normale et le transmettre à l'ensemble de son personnel.	À déterminer selon les particularités locales.
Maintenir les mesures de prévention et protection planifiées au PIS-CE auprès de leur personnel.	
Surveiller l'état de santé de leur personnel.	
Transmettre toute information relative à la situation de chaleur extrême à la coordination en SC du CISSS de la Montérégie-Centre.	
Préparer la démobilisation.	

DÉMOBILISATION	
Services préhospitaliers d'urgence	
Activités générales	Collaborateurs
Assurer la démobilisation.	À déterminer selon les particularités locales.
Participer au retour d'expérience (évaluation, rapport et révision).	

6 Vigie météorologique et sanitaire

La vigie des conditions météorologiques et des indicateurs sanitaires est effectuée du 15 mai au 30 septembre.

L'objectif de la **vigie des conditions météorologiques** est de détecter l'atteinte des critères d'alerte, de mobilisation et du retour à la normale des températures.

L'objectif de la **vigie sanitaire** en période de veille saisonnière est de détecter des niveaux anormalement élevés des indicateurs, par rapport aux valeurs de périodes comparables (moyenne et écarts-types). En période d'alerte et de mobilisation, la vigie sanitaire permet d'évaluer l'ampleur de l'impact de la vague de chaleur. Lors du retour à la normale des températures, un retour à la normale des indicateurs sanitaires permet d'annoncer la démobilisation.

6.1 Indicateurs de vigie météorologique et sanitaire

Les indicateurs météorologiques utilisés proviennent du service météorologique d'Environnement Canada (EC) :

- températures maximales (prévues/survenues);
- températures minimales (prévues/survenues).

Pour la température actuelle et les prévisions, c'est la station de Montréal qui est utilisée. Pour les températures survenues (historique des températures), la station météorologique utilisée est celle Montréal/Saint-Hubert.

Les indicateurs sanitaires utilisés proviennent du *relevé quotidien de la situation dans les urgences et les centres hospitaliers* et de la *console provinciale des urgences*. Les indicateurs utilisés sont les suivants :

- décès à l'ensemble des hôpitaux de la Montérégie;
- visites à l'urgence des hôpitaux de la Montérégie;
- patients arrivés en ambulance aux hôpitaux de la Montérégie;
- admission aux hôpitaux de la Montérégie;
- appels à Info-Santé pour le code chaleur accablante;
- appels à Info-Santé pour les maladies respiratoires et cardiaques.

6.2 Outils de vigie produits et diffusés

En période de veille saisonnière, les courbes épidémiologiques des indicateurs sanitaires sont diffusées chaque semaine (les modalités de diffusion sont au chapitre 4).

En alerte, mobilisation et retour à la normale des températures, des tableaux de comparaison avec les moyennes des périodes comparables sont transmis quotidiennement au directeur de santé publique, à la CRSC et à l'intervenant de garde en santé environnementale.

6.3 Accès aux bulletins de décès des hôpitaux de la Montérégie

Lors d'une vague de chaleur, il semblerait que les décès surviennent d'abord dans la communauté plutôt que dans les établissements de santé et des services sociaux. Or, la direction de santé publique n'a pas accès aux données sur les décès dans la communauté. Une majorité de personnes décédant à domicile vont transiter par l'hôpital pour le constat de décès. Dans ces situations, un formulaire SP-3, Bulletin de décès, est rempli. En présence d'une vague de chaleur soutenue, il est possible que le DSP demande une copie des bulletins de décès. Chaque situation sera évaluée au cas par cas. Les circonstances pouvant amener le DSP à demander une copie des bulletins de décès sont :

- une vague de chaleur durant depuis plusieurs jours;
- des indicateurs se maintenant à des niveaux élevés;
- des impacts sur la santé signalés au PSE et les SPU;
- la Direction de santé publique de Montréal, qui a accès aux données de décès dans la communauté montréalaise, informe que des décès liés à la chaleur ont eu lieu.

ANNEXE A

Scénarios de coordination suivant un avertissement de chaleur extrême

Direction de la protection de la santé publique (DPSP), MSSS, 13 juillet 2012

Révision : Dr Michel Savard, MSSS

Régions concernées	Modes de coordination
Une seule région	La Direction de santé publique (DSP) reçoit un avertissement de chaleur extrême du système SUPREME (INSPQ). Le MSSS en est aussi informé de même que les régions avoisinantes. Si la DSP passe en mode alerte (application de son plan chaleur), alors elle fait part de sa décision par courriel à la Direction de la protection de la santé publique (DPSP) du MSSS et aux autres régions limitrophes.
Plusieurs régions voisines	Ces régions reçoivent un avertissement de chaleur extrême. Elles assumeront alors la coordination entre elles et incluront la DPSP du MSSS dans leurs discussions. Cependant, la coordination ne sera pas assurée par le MSSS sauf si les DSP désirent avoir son soutien lors de la mise en place du plan d'action.
Plusieurs régions non voisines (répartition en damier)	Le MSSS assume alors la coordination et facilite l'échange d'information (organise notamment les conférences téléphoniques) en incluant aussi les régions limitrophes aux régions touchées. Cependant, il est bien entendu que le MSSS ne se substituera pas aux DSP dans les décisions à prendre de passer en mode alerte ou mobilisation. Le but est d'harmoniser les interventions entre les régions.

Gestion des épisodes de chaleur extrême

En fonction de l'évaluation de la situation, la DSP décidera de passer du mode « santé publique » (alerte) au mode « sécurité civile » (mobilisation). En fait, la phase « alerte » est en mode santé publique, alors que la phase « mobilisation » est en mode sécurité civile. Dans ce dernier cas, les DSP communiqueront avec les coordonnateurs régionaux de sécurité civile (mission *Santé*) des Agences de la santé et des services sociaux, lesquels se chargeront d'avertir l'Organisation régionale de sécurité civile (ORSC) et la coordination ministérielle en sécurité civile (CMSC du MSSS) ainsi que les municipalités. Au ministère, en phase alerte, la coordination est assumée par la DPSP, alors qu'en phase de mobilisation, c'est la CMSC qui prend la relève.

En situation d'alerte, on souhaite un contact avec les prévisionnistes d'Environnement Canada via le système SUPREME pour mieux suivre l'évolution des paramètres météorologiques. Les alertes ne seront pas déclenchées automatiquement, mais plutôt à la suite d'une surveillance active et d'un exercice de jugement sur l'ensemble de la situation, en tenant compte de facteurs aggravants comme le smog, les critères de température et d'humidité.

ANNEXE B

Activités préparatoires et post-saison

Programme santé environnementale du CISSS de la Montérégie-Centre		
Activités générales	Collaborateurs	
Définir la population vulnérable.		
Produire les bilans de la saison passée.		
Mettre à jour et réviser le PRIS-CE et les outils associés.	CISSS-SC, COMM	
Désigner un responsable de la vigie.		
Réviser les outils de vigie de l'état de santé de la population.		
Planifier l'évaluation de la mise en œuvre du PRIS-CE.	CISSS-SC	
Réviser la stratégie de promotion et de sensibilisation et la diffuser aux CISSS.	COMM DSP	
Activités de diffusion de l'information du PRIS-CE	Destinataires	Diffusion
Diffuser le PRIS-CE	DSP, PSE, CISSS-SC, SPU, ORSC	courriel
Préparer le communiqué de <i>début de la saison de veille</i> . * Rappeler l'importance de signaler toute situation en lien avec la chaleur.	DSP, PSE, CISSS-SC, SPU, ORSC Info-Santé/Info-Social	s. o.
Préparer l' <i>avis de santé publique appel à la vigilance</i> . Préparer l' <i>avis de santé publique d'alerte</i> . Préparer l' <i>avis de santé publique de mobilisation</i> . Préparer l' <i>avis de santé publique retour à la normale des températures</i> . Préparer l' <i>avis de santé publique démobilisation</i> .	CISSS-SC, SPU, ORSC Info-Santé/Info-Social	s. o.

Communications du CISSS de la Montérégie-Centre	
Activités de diffusion de l'information du PRIS-CE	Collaborateurs
Mettre à jour la liste des personnes responsables des communications : - des CISSS de la Montérégie; - des autres CISSS et CIUSSS; - hors réseau.	
Rédiger à l'avance les communiqués de presse destinés à la population.	PSE
Dresser et maintenir à jour la liste des porte-parole du MSSS et des CISSS.	
Développer une fiche média qui permettra de répertorier les demandes et d'évaluer les entrevues données par le ou les porte-parole.	
Préparer une convocation média type pour les conférences téléphoniques et les conférences de presse.	
Identifier un porte-parole média et préparer les réponses aux demandes médias.	

Coordination en sécurité civile des CISSS	
Activités générales	Collaborateurs
Sensibiliser les services préhospitaliers à la problématique de chaleur extrême*.	PSE
Supporter les intervenants dans le développement de stratégies d'intervention en cas d'épisode de chaleur extrême.	PSE
S'assurer de l'opérationnalisation du PRIS-CE.	PSE
Identifier et localiser la clientèle vulnérable.	À déterminer selon les particularités locales.
Mettre à jour et appliquer la stratégie de sensibilisation et de promotion destinée au personnel ainsi qu'à la clientèle vulnérable à la chaleur extrême.	
Identifier les ressources nécessaires en cas de situation d'urgence de chaleur extrême et s'assurer de leur disponibilité.	
Planifier les activités pour limiter les impacts d'un épisode de chaleur extrême sur le personnel et la clientèle (voir <i>Guide pour l'élaboration d'un PIS-CE</i>).	
Assurer l'opérationnalisation et l'harmonisation des PIS-CE pour les différents programmes clientèles.	
Identifier et établir des modalités de collaboration avec les partenaires.	
Élaborer et mettre à jour la liste des coordonnées de ces partenaires.	

* CISSS de la Montérégie-Centre

Services préhospitaliers d'urgence	
Activités générales	Collaborateurs
Identifier et localiser la clientèle vulnérable.	À déterminer selon les particularités locales.
Sensibiliser le personnel et la clientèle vulnérable aux risques de la chaleur extrême.	
Identifier les ressources nécessaires en cas de situation d'urgence de chaleur extrême et s'assurer de leur disponibilité.	
Planifier les activités pour limiter les impacts d'un épisode de chaleur extrême sur le personnel et la clientèle (voir <i>Guide pour l'élaboration d'un PIS-CE</i>).	
Identifier et établir des modalités de collaboration avec les partenaires externes.	
Élaborer et mettre à jour la liste des coordonnées des partenaires externes.	

SÉQUENCE DE RÉPONSE DU PRIS-CE

RÉSUMÉ



Séquence de réponse du PRIS-CE – Programme santé environnementale

Veille saisonnière Du 15 mai au 30 septembre	– Vigie quotidienne – Transmission hebdomadaire des données Lors du premier avertissement de chaleur accablante par EC ou en début de saison estivale : – Appel à la vigilance
Alerte Prévisions moy 3 jours : T° max de 33 °C et T° min 20 °C incluant la 1 ^{re} journée; ou Prévisions 2 nuits consécutives avec T° min 25 °C ; ou <i>en concertation avec autres DSP régionales</i>	– Décision prise par le Directeur de santé publique – Planification des rencontres de coordination régionales – Concertation avec autres DSP régionales – Avis de santé publique à la coordination en SC des CISSS et au COMM du CISSS-MC – Vigie quotidienne – Transmission quotidienne des données de vigie – Soutien aux CISSS et aux partenaires
Mobilisation À la deuxième journée avérée des critères d'alerte; ou détérioration des données de vigie; ou <i>en concertation avec autres DSP régionales</i>	– Décision prise par le Directeur de santé publique – Planification des rencontres de coordination régionales – Concertation avec autres DSP régionales – Avis de santé publique à la coordination en SC des CISSS et au secteur des COMM du CISSS-MC – Vigie quotidienne – Transmission quotidienne des données de vigie – Soutien aux CISSS et aux partenaires
Retour à la normale des T° Températures sous les critères d'Alerte	– Avis de santé publique à la coordination en SC des CISSS et au secteur des COMM du CISSS-MC – Suivi de la vigie – Transmission quotidienne des données de vigie – Soutien aux CISSS et aux partenaires
Démobilisation Retour à la normale de la santé de la population	– Avis de santé publique à la coordination en SC et au secteur des COMM du CISSS-MC – Bilan de la vigie et transmission au DSP et à la coordination en SC des CISSS.

Séquence de réponses du PRIS-CE – Résumé des activités territoriales des CISSS

Veille saisonnière Du 15 mai au 30 septembre	Lors du premier avertissement de chaleur accablante par EC ou en début de saison estivale : Coordination en SC : Diffusion de l'appel à la vigilance (courriel) Programmes clientèles : Faire un rappel du PIS-CE auprès du personnel
INTERVENTION Alerte Prévisions moy 3 jours : T° max de 33 °C et T° min 20 °C incluant la 1 ^{re} journée; OU Prévisions 2 nuits consécutives avec T° min 25 °C ; OU <i>en concertation avec autres DSP régionales</i>	Coordination en SC : – Diffusion de l'avis de santé publique (24/7) – Coordination des activités – Soutien aux programmes clientèles et aux partenaires – Préparer le passage à la mobilisation – Transmettre toute information pertinente à l'équipe PSE – Ouvrir les CCSC, s'il y a lieu Programmes clientèles : – Mettre en alerte le personnel – Préparer le passage à la mobilisation – Assurer la mise en place des mesures identifiées au PIS-CE – Surveiller l'état de santé de la clientèle et du personnel – Transmettre toute information relative à la chaleur à la Coordination en SC – Diffuser l'avis de santé publique
INTERVENTION Mobilisation À la deuxième journée avérée des critères d'Alerte; OU détérioration des données de veille; OU <i>en concertation avec autres DSP régionales</i>	Coordination en SC : – Ouverture du CCSC – Diffusion de l'avis de santé publique (24/7) – Assurer le passage à la mobilisation des programmes clientèles et des partenaires – Coordination des activités – Rencontre de coordination régionale – Soutien aux programmes clientèles et aux partenaires – Transmettre toute information pertinente à l'équipe PSE Programmes clientèles : – Mobiliser le personnel – Assurer la mise en place des mesures identifiées au PIS-CE – Surveiller l'état de santé de la clientèle et du personnel – Transmettre toute information relative à la chaleur à la Coordination en SC – Diffuser l'avis de santé publique

Retour à la normale des T° Températures sous les critères d'Alerte	Coordination en sécurité civile : - Diffusion de l'avis de santé publique (24/7) - Assurer le passage au retour à la normale des T° des programmes clientèles et des partenaires - Coordination des activités - Soutien aux programmes clientèles et aux partenaires Programmes clientèles : - Transmettre l'avis de retour à la normale des T° - Maintenir les mesures identifiées au PIS-CE - Surveiller l'état de santé de la clientèle et du personnel - Transmettre toute information relative à la chaleur à la Coordination en sécurité civile
Démobilisation Retour à la normale de la santé de la population	Coordination en sécurité civile : - Diffusion de l'avis de santé publique (24/7) - Assurer la démobilisation des programmes clientèles et des partenaires - Procéder à la fermeture du CCSC - Organiser les retours d'expérience Programmes clientèles : - Assurer la démobilisation - Participer au retour d'expérience

Séquence de réponse du PRIS-CE – Résumé des activités des SPU

Veille saisonnière Du 15 mai au 30 septembre	– Soutien aux employés
INTERVENTION Alerte Prévisions moy 3 jours :T° max de 33 °C et T° min 20 °C incluant la 1 ^{re} journée; OU Prévisions 2 nuits consécutives avec T° min 25 °C ; OU <i>en concertation avec autres DSP régionales</i>	– Transmettre l'alerte au personnel – Faire un rappel des mesures à prendre – Assurer la mise en place des mesures identifiées au PIS-CE – Surveiller l'état de santé du personnel – Transmettre toute information relative à la chaleur à la Coordination en SC du CISSS-MC (no garde 24/7)
INTERVENTION Mobilisation À la deuxième journée avérée des critères d'alerte; OU détérioration des données de veille; OU <i>en concertation avec autres DSP régionales</i>	– Transmettre l'avis de mobilisation au personnel – Assurer la mise en place des mesures identifiées au PIS-CE – Surveiller l'état de santé du personnel – Transmettre toute information relative à la chaleur à la Coordination en SC du CISSS-MC (no garde 24/7)
Retour à la normale des T° Températures sous les critères d'Alerte	– Transmettre l'avis de retour à la normale des T° au personnel – Maintenir les mesures identifiées au PIS-CE – Surveiller l'état de santé du personnel – Transmettre toute information relative à la chaleur à la Coordination en SC du CISSS-MC (no garde 24/7)
Démobilisation Retour à la normale de la santé de la population	– Assurer la démobilisation – Participer au retour d'expérience



**Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre**

Québec

